



Bruxelles, le 9 octobre 2015
(OR. en)

12816/15

PTS A 73

LISTE DES POINTS "A"

Objet:	3416 ^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Affaires étrangères)
Date:	12 octobre 2015
Lieu:	Luxembourg

Activités non législatives

1. - Projet de décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du comité d'association UE-Chili en ce qui concerne le remplacement de l'appendice II de l'annexe III de l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part
- Projet de décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du comité d'association UE-Chili concernant le remplacement de l'article 12 de l'annexe III de l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part
- = Adoption
- 12580/15 COLAC 100 WTO 206 UD 193
- 10913/15 COLAC 80 WTO 151 UD 190
- + COR 1
- 10919/15 COLAC 83 WTO 154 UD 191
- + COR 1
- approuvé par le Coreper (2^e partie) le 7 octobre 2015

2. Relations avec l'Arménie

- = Projet de décision du Conseil autorisant la Commission européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à ouvrir des négociations, au nom de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, sur les dispositions d'un accord-cadre entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ainsi que leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, qui relèvent des compétences de l'Union et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, et les autorisant à négocier de telles dispositions
- = Projet de décision des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, autorisant la Commission européenne à ouvrir des négociations, au nom des États membres, sur les dispositions d'un accord-cadre entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ainsi que leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, qui relèvent des compétences des États membres, et à négocier de telles dispositions
- = Projet de directives de négociation d'un accord-cadre entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ainsi que leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part
12652/1/15 REV 1 COEST 299 WTO 210 ENER 345
12072/15 COEST 269
12075/15 COEST 270
12260/15 COEST 277 WTO 195 ENER 338 **RESTREINT UE**
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 1^{er} octobre 2015

3. Décision du Conseil modifiant la décision 2013/391/PESC à l'appui de la mise en œuvre pratique de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies relative à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs

12512/15 CORLX 100 CFSP/PESC 580 CONOP 116 CODUN 35 CONUN 181
12367/15 CORLX 87 CFSP/PESC 559 CONOP 115 CODUN 34 CONUN 180
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 7 octobre 2015

4. Décision du Conseil concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive

11399/15 CORLX 50 CFSP/PESC 463 CONOP 94 CODUN 26
11128/15 CORLX 32 CFSP/PESC 442 CONOP 83 CODUN 24
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 2 septembre 2015

5. - Décision du Conseil modifiant la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie
- Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie
12704/15 CORLX 108 CFSP/PESC 595 RELEX 769 COARM 219 MAMA 145
FIN 662
8846/15 CFSP/PESC 148 COARM 116 MAMA 37 FIN 357
+ COR 1 (ro)
8844/15 CFSP/PESC 147 RELEX 367 COARM 115 MAMA 36 FIN 356
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 7 octobre 2015
6. Décision du Conseil définissant le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense (refonte)
10120/15 CSDP/PSDC 370 POLARM 2 IND 104 RECH 200 ECO 76 CSC 203
+ COR 1
7544/15 CSDP/PSDC 167 POLARM 1 IND 47 RECH 85 ECO 39
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 1^{er} juillet 2015
-